

Villers
-le-
Bouillet



PARTIE IV : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

PROGRAMME COMMUNAL
DE DEVELOPPEMENT RURAL
AGENDA 21 LOCAL

ODR

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| INTRODUCTION | 3 |
| LA STRATÉGIE | 4 |
| Défi 1 : L'amélioration du cadre de vie, de l'environnement et des ressources naturelles et bâties | 7 |
| Objectif 1 : Structurer et mettre en valeur les espaces villageois bâtis et naturels. | 8 |
| Objectif 2 : Préserver le patrimoine et améliorer sa connaissance. | 9 |
| Objectif 3 : Ancrer durablement le développement de la biodiversité et sa mise en valeur dans le territoire villersois. | 10 |
| Défi 2 : Le développement d'une offre de mobilités diversifiées et sécurisées..... | 12 |
| Objectif 4 : Faciliter les déplacements doux inter-villages, vers les services et les commerces. | 13 |
| Objectif 5 : Sécuriser les entrées de villages et les traversées. | 14 |
| Objectif 6 : Encourager les habitants et les travailleurs à utiliser des modes de mobilité durable et à diminuer l'autosolisme..... | 14 |
| Défi 3 : Le développement d'une économie locale et raisonnée..... | 16 |
| Objectif 7 : Encourager, accompagner et aider les villersois à développer leurs activités dans la commune. | 17 |
| Objectif 8 : Soutenir le développement durable de l'agriculture et la création de circuits courts. | 17 |
| Objectif 9 : Innover l'offre de services et d'accueil des travailleurs, TPE et PME..... | 18 |
| Objectif 10 : Encourager la création et le maintien d'emplois villersois | 19 |
| Défi 4 : La contribution de tous à la construction de l'identité villersoise..... | 20 |
| Objectif 11 : Proposer des infrastructures et des équipements de qualité propices à l'organisation d'animations et d'événements. | 21 |
| Objectif 12 : Assurer une offre associative, culturelle et sportive qui s'adresse à chacun des villersois. | 21 |
| Objectif 13 : Encourager la mise en place d'événements fédérateurs. | 22 |
| Objectif 14 : Encourager la dynamique, la coordination et l'amélioration de la communication entre les associations, quartiers et villages. | 23 |
| Défi 5 : La poursuite de dynamiques volontaires en matière de services aux citoyens..... | 24 |
| Objectif 15 : Optimiser le fonctionnement et la communication de l'administration pour garantir le meilleur service aux citoyens..... | 25 |
| Objectif 16 : Améliorer l'offre de services adaptée aux différentes tranches d'âges..... | 26 |
| Objectif 17 : Favoriser le maintien des villersois sur le territoire communal. | 27 |
| Objectif transversal | 28 |
| Etude urbanistique du centre de Villers-le-Bouillet..... | 29 |

INTRODUCTION

Ce document constitue la Partie IV du PCDR, à savoir la stratégie de développement.

La Commune de Villers-le-Bouillet a décidé de placer son Opération de Développement Rural sous le signe du Développement Durable (agenda 21 local).

Durant toute la procédure de définition de la stratégie communale de développement rural, la CLDR a été attentive à définir une ligne de conduite qui s'appuie sur les caractéristiques du territoire, sur ses acquis, ses points forts et ses points faibles.

La stratégie a fait l'objet de différentes réunions d'échanges, de travail et de débat, et ce, afin d'être validée et partagée par l'ensemble de la CLDR.

Lors de la définition des défis, des objectifs et des projets associés, les habitants ont mis en évidence le besoin de renforcer la position de Villers-le-Bouillet en tant que village stratégique et ont identifié un certain nombre de fonctions pour celui-ci. Certaines de celles-ci sont nouvelles, tandis que d'autres existantes sont amenées à évoluer et à se reconverter.

Afin de poser des choix judicieux, la Commune a souhaité disposer d'une réflexion globale au niveau de l'organisation spatiale et de l'implantation des fonctions à venir sur le centre villageois de Villers-le-Bouillet. Pour ce faire, elle a commandé à l'ATEPA (Assistance Territoriale et Patrimoine -Fondation Rurale de Wallonie) une étude urbanistique du centre de Villers-le-Bouillet. Cette étude vise donc à doter la Commune d'une vision globale et cohérente des possibilités de développement du village de Villers-le-Bouillet et d'assurer la réalisation de projets inscrits dans une démarche de développement durable.

LA STRATÉGIE

Pour définir la stratégie de développement, la CLDR a, dans un premier temps, travaillé les enjeux de développement.

ENJEUX

= Ce qui est en jeu

...au regard de ce qu'il y a à perdre ou à gagner

Pour chacune des grandes thématiques locales (cadre de vie, mobilité, économie, vie associative et sociale, services...), la CLDR s'est penchée sur la situation de « **Villers-le-Bouillet en 2015** » (sur base des conclusions du diagnostic partagé- Cf partie 3) et établi **la balance entre « ce que Villers a »** (les points forts et les opportunités) et « **ce que Villers connaît** » (les points faibles et les menaces).



Ce travail a permis d'établir 5 grands défis pour le développement rural de Villers-le-Bouillet pour les 10 prochaines années.

Les défis proposés par la CLDR s'articulent autour d'une double ambition pour Villers-le-Bouillet, à savoir :

- **INSCRIRE ACTIVEMENT LE DÉVELOPPEMENT DE VILLERS-LE-BOUILLET DANS LA PHILOSOPHIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.**
- **MAÎTRISER LA PRESSION ET LES IMPACTS DE SON ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE.**

En effet, tant la Commune que les habitants ont souhaité que leur Programme Communal de Développement Rural soit une réelle opportunité de doter le territoire, mais aussi ses acteurs, d'une vision commune de développement. Ce document stratégique permettra ainsi d'apporter des réponses précises, concrètes et durables aux problématiques actuelles et changements futurs liés au développement économique, à l'évolution démographique et à leurs différents effets et impacts sur le territoire et ses différentes composantes.

C'est dans ce sens que la stratégie proposée aborde l'ensemble de ces composantes de la vie à Villers-le-Bouillet :

- le cadre de vie et les ressources naturelles et bâties,
- la mobilité sous différentes formes,
- l'économie locale,
- l'identité villersoise et la vie associative locale,
- les services aux citoyens : services administratifs, d'aide à l'emploi et au développement, en matière de logements...

Les 5 défis proposés pour atteindre cette double ambition sont :

- **DÉFI 1 : L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES ET BÂTIES**
- **DÉFI 2 : LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE MOBILITÉS DIVERSIFIÉES ET SÉCURISÉES**
- **DÉFI 3 : LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE LOCALE ET RAISONNÉE**
- **DÉFI 4 : LA CONTRIBUTION DE TOUS À LA CONSTRUCTION DE L'IDENTITÉ VILLERSOISE**
- **DÉFI 5 : LA POURSUITE DE DYNAMIQUES VOLONTAIRES EN MATIÈRE DE SERVICES AUX CITOYENS**

Ces défis sont ensuite déclinés en **17 objectifs spécifiques et un objectif transversal**. Les « objectifs spécifiques » définissent les pistes et leviers d'actions à utiliser.

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie, la CLDR a souhaité développer un objectif spécifique lié à l'énergie « soutenir les initiatives en matière énergétique ». Compte tenu qu'aucun projet n'a été retenu dans le cadre de celui-ci la question du maintien de cet objectif s'est posée. Après débat, la CLDR a décidé que compte tenu de l'ambition « inscrire activement le développement de Villers-le-Bouillet dans la philosophie du développement durable », cet objectif ne devait pas être supprimé mais bien être repris en tant qu'objectif transversal : « **Intégrer les aspects durables de l'utilisation et de la production d'énergie** ». Par cette décision, la CLDR entend encore renforcer l'ambition du PCDR et convier les porteurs de projets à inscrire leurs projets dans une démarche énergétique durable.

Enfin, pour pouvoir assurer une évaluation de cette stratégie, différents indicateurs ont été définis pour chacun des objectifs.

La stratégie finale définie est donc la suivante :

| <p style="text-align: center;">Philosophie du PCDR de Villers-le-Bouillet :</p> <p style="text-align: center;"><i>Inscrire activement son développement dans la philosophie du développement durable</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Maîtriser la pression et les impacts de son évolution démographique et économique</i></p> | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|--|---|---|--|---|--|---|--|--|--|---|---|---|--|---|
| CADRE DE VIE | | | MOBILITÉ | | | ÉCONOMIE | | | | IDENTITÉ | | | | SERVICES | | |
| Défi 1 : L'amélioration du cadre de vie, de l'environnement et des ressources naturelles et bâties | | | Défi 2 : Le développement d'une offre de mobilités diversifiées et sécurisées | | | Défi 3 : Le développement d'une économie locale et raisonnée | | | | Défi 4 : La contribution de tous à la construction de l'identité villeroise | | | | Défi 5 : la poursuite de dynamiques volontaires en matière de services aux citoyens | | |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| Obj 1 : Structurer et mettre en valeur les espaces villageois bâtis et naturels | Obj 2 : Préserver le patrimoine et améliorer sa connaissance | Obj 3 : Ancrer durablement le développement de la biodiversité et sa mise en valeur dans le territoire villerois | Obj 4: Faciliter les déplacements doux inter-villages, vers les services et les commerces | Obj 5 : Sécuriser les entrées de villages et les traversées | Obj 6: Encourager les habitants et les travailleurs à utiliser des modes de mobilité durable et à diminuer l'autosolisme | Obj 7 : Encourager, accompagner et aider les villerois à développer leurs activités dans la commune | Obj 8 : Soutenir le développement durable de l'agriculture et la création de circuits courts | Obj 9 : Innover l'offre de services et d'accueil des travailleurs, TPE et PME | Obj 10 : Encourager la création et le maintien d'emplois villerois | Obj 11 : Proposer des infrastructures et des équipements de qualité propices à l'organisation d'animations et d'événements | Obj 12: Assurer une offre associative, culturelle et sportive qui s'adresse à chacun des villerois | Obj 13 : Encourager la mise en place d'événements fédérateurs | Obj 14 : Encourager la dynamique, la coordination et l'amélioration de la communication entre les associations, quartiers et villages | Obj 15 : Optimiser le fonctionnement et la communication de l'administration pour garantir le meilleur service aux citoyens | Obj 16 : Améliorer l'offre de services adaptée aux différentes tranches d'âges | Obj 17 : Favoriser le maintien des villerois sur le territoire communal |
| Objectif transversal : Intégrer les aspects durables de l'utilisation et de la production d'énergie | | | | | | | | | | | | | | | | |

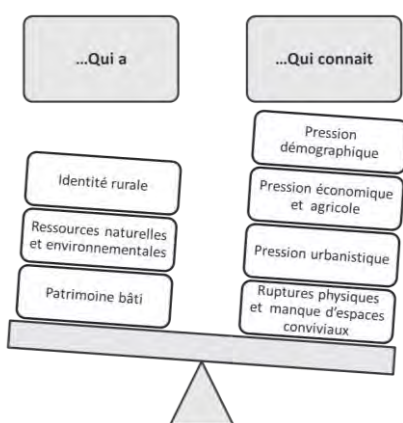
DÉFI 1 : L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES ET BÂTIES

L'enjeu principal ?

Comment gérer, préserver et améliorer la qualité du cadre de vie, de l'environnement et de ses ressources naturelles et bâties face aux différentes pressions urbanistiques, économiques, démographiques que connaît le territoire villersois ?

Pourquoi ce défi ?

En 2015, Villers-le-Bouillet, c'est une commune...

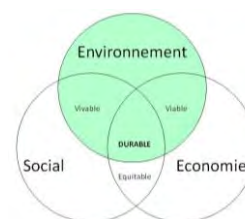


Comme le diagnostic partagé l'a développé, la préservation du cadre de vie et de sa ruralité est un sujet essentiel pour les habitants. Le Schéma de Développement Communal va également dans ce sens en précisant « Villers-le-Bouillet souhaite donc à l'avenir, comme déjà amorcé dans le passé, jouer un rôle résidentiel tout en préservant le caractère rural et la qualité paysagère de son territoire. L'objectif est dès lors de conforter le caractère rural des différents villages de la commune et de valoriser les qualités du lieu afin de participer au renforcement de l'identité villageoise ».

Il est vrai que la commune connaît une pression démographique et économique importante qui entraîne des changements profonds dans l'organisation spatiale et urbanistique. Permettre ce développement, tout en « maîtrisant la pression et les impacts de son évolution démographique et économique »¹ et en maintenant un cadre de vie et des ressources de qualité est donc un défi majeur pour la commune de Villers-le-Bouillet.

Une composante d'une stratégie durable

Ce défi concerne principalement le pilier « environnement » : Valorisation et préservation des ressources naturelles et patrimoniales, valorisation du cadre de vie, renforcement de la biodiversité... Des incidences indirectes seront également mesurées sur le pilier « social » par les activités de découverte liées à ce patrimoine qui permettront de soutenir la culture locale et les liens sociaux et sur le pilier « économie » par les dépenses et retombées économiques liées à la mise en « activité » des espaces publics, naturels et patrimoniaux du territoire.



¹ Ambition du PCDR – cf. p4

Les objectifs spécifiques

Trois objectifs spécifiques ont été définis dans le cadre de ce défi :

- Obj 1 : Structurer et mettre en valeur les espaces villageois bâtis et naturels.
- Obj 2 : Préserver le patrimoine et améliorer sa connaissance.
- Obj 3 : Ancrer durablement le développement de la biodiversité et sa mise en valeur dans le territoire villersois.

OBJECTIF 1 : STRUCTURER ET METTRE EN VALEUR LES ESPACES VILLAGEOIS BÂTIS ET NATURELS.

Les espaces publics qu'ils soient bâtis ou naturels sont des éléments majeurs du cadre de vie. Intégrer leur valorisation dans un enjeu relatif à l'amélioration de ce cadre est donc fondamental. Des espaces publics naturels et bâtis sont présents au sein de chaque village, malheureusement, nombre d'entre eux ne sont pas aménagés et/ou ont perdu au fil du temps leur fonction première de lieu de vie. Ils nécessitent donc une amélioration pour remplir pleinement leur rôle. Ainsi, leur aménagement va permettre non seulement de renforcer leur intérêt patrimonial ou naturel mais aussi leur rôle polarisateur et de convivialité. Aménager et valoriser ces espaces de façon multifonctionnelle, intergénérationnelle et conviviale tout en respectant leurs caractéristiques va donc contribuer à affirmer l'identité d'un village, d'une entité tout en créant des espaces « de respiration » dont notre société sans cesse en mouvement a grandement besoin. Répondre à cet objectif, c'est donc agir à de nombreux niveaux que ce soit esthétique et environnemental par l'embellissement des espaces de vie ou à un niveau social par les liens et les échanges qu'ils créeront inévitablement.

| Les effets multiplicateurs | Indicateurs de résultat |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Offrir un cadre de vie attractif et renforcer la convivialité, le dialogue et les échanges. ▪ Renforcer l'image de la commune et son attractivité. ▪ Multiplier les lieux d'échanges et de rencontres. ▪ Préserver la qualité paysagère et sauvegarder les noyaux bâtis villageois. ▪ Renforcer la cohésion sociale. ▪ Améliorer le sentiment de sécurité dans les villages. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le nombre de places, placettes et « parcs » aménagés. ▪ Le nombre d'activités organisées dans ces espaces. ▪ Le taux de satisfaction des habitants. ▪ La réduction de la vitesse automobile à l'approche de ces espaces. |

Les principaux projets associés à cet objectif

- Lot 0 : Etude urbanistique du centre de Villers-le-Bouillet.
- 1.1 : Aménagement du site de la sablière en parc public et zone de découverte et de mise en valeur de la nature.
- 1.4 : Aménagement du parc Grandgagnage de Vaux-et-Borset en lieu de convivialité.
- 1.5 : Aménagement du cœur de village de Fize-fontaine.
- 1.6 : Mise en valeur de l'arboretum et du cimetière de Villers-le-Bouillet.
- 2.1 : Valorisation du cœur de village de Vieux-Waleffe.
- 2.4 : Traversée et mise en valeur du centre ancien de Villers-le-Bouillet.
- 2.5 : Développement d'une offre d'espaces de rencontre pour les jeunes Villersois.
- 2.15 : Aménagement du cœur de village de Warnant-Dreye.
- 3.3 : Création d'un cœur de village dans Villers-le-Bouillet.

OBJECTIF 2 : PRÉSERVER LE PATRIMOINE ET AMÉLIORER SA CONNAISSANCE.

Bien que l'on ne dénombre que deux monuments et sites classés, force est de constater que le patrimoine bâti et culturel est important sur la commune. Les habitants souhaitent qu'un effort de préservation des éléments patrimoniaux soit mené. Le patrimoine naturel, culturel et bâti sera envisagé comme un tout puisqu'il représente l'héritage et le cadre qui est partagé par l'ensemble des habitants.

En matière de patrimoine bâti, la CLDR attire particulièrement l'attention sur des lieux spécifiques tels que l'ancien presbytère de Warnant-Dreye mais aussi sur des bâtis caractéristiques de la région que sont les fermes en carré et les maisons de caractère. La CLDR estime également qu'il est nécessaire que les habitants puissent s'approprier davantage leur patrimoine et leur histoire. Une meilleure information et une sensibilisation sur la qualité des richesses du territoire sont des éléments clés en vue d'une sensibilisation de la population et une protection durable des ressources. Ainsi, elle préconise la mise en place de projets qui rassembleront habitants et patrimoine (ex : inventaire collectif du petit patrimoine matériel et immatériel, organisation d'animations dans les villages autour du patrimoine...).

| Les effets multiplicateurs | Indicateurs de résultat |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Protéger et valoriser le patrimoine de la commune. ▪ Offrir un cadre de vie de qualité. ▪ Sensibiliser la population à la protection du patrimoine bâti, culturel et naturel. ▪ Impliquer les habitants dans la valorisation du patrimoine. ▪ Créer de nouvelles activités liées à la découverte et la mise en valeur du patrimoine. ▪ Renforcer le sentiment d'appartenance. ▪ Renforcer l'image de la commune et son attractivité. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le nombre d'éléments du patrimoine mis en valeur. ▪ Le nombre d'activités organisées en vue de faire découvrir le patrimoine. ▪ Le nombre d'actions de sensibilisation des habitants mises en place. |

Les principaux projets associés à cet objectif

- Lot 0 : Mise en valeur des boucles découverte "Paysage, nature et patrimoine".
- Lot 0 : Création d'un événement festif dans les lieux patrimoniaux de Villers.
- 1.7 : Réhabilitation du presbytère de Warnant-Dreye en une maison du patrimoine, des logements, etc.
- 3.4 : Utilisation des églises pour l'organisation d'activités culturelles et associatives.
- 3.7 : Préservation des fermes et maisons de caractère.
- 3.10 : Parrainage du petit patrimoine.

OBJECTIF 3 : ANCRER DURABLEMENT LE DÉVELOPPEMENT DE LA BIODIVERSITÉ ET SA MISE EN VALEUR DANS LE TERRITOIRE VILLERSOIS.

Consciente que la qualité écologique de son territoire est assez faible et que son maillage est fortement fragmenté, la Commune Villers-le-Bouillet est engagée, depuis 2008, dans une démarche de Plan Communal de Développement de la Nature qui sur base d'une analyse des réseaux écologiques réalise une série d'actions et de projets concrets. Il en va de même du Contrat Rivière Meuse-Aval auquel la Commune adhère activement.

Pour la CLDR, il est important de pouvoir pérenniser ces actions, de les ancrer durablement dans le territoire et ce, notamment, en vue d'atteindre l'objectif de 20% d'occupation du territoire par le réseau écologique comme défini par le Schéma de Développement Communal ² Pour ce faire, elle préconise différents axes de travail relatifs à la mise en œuvre dans le cadre du PCDR de projets définis par le PCDN, à l'augmentation des moyens annuels du PCDN, à la valorisation des sites naturels de la commune et plus particulièrement du seul Site de Grand Intérêt Biologique qu'est la Sablière de Villers-le-Bouillet. La CLDR précise encore que la Commune doit continuer à s'intégrer dans les projets développés par les partenaires que sont le Contrat de Rivière et le GAL mais aussi envisager d'intégrer le Parc Naturel des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne.

Enfin, au-delà de ces actions, la CLDR souhaite que la valorisation de la nature de Villers-le-Bouillet soit intégrée dans tous les projets qui la touchent de près ou de loin. Ainsi, un projet de valorisation d'un espace public devra permettre de réinstaller dans les villages de la végétation, du fleurissement et ce afin de renforcer les couloirs écologiques et la philosophie « Trame Verte ».

| Les effets multiplicateurs | Indicateurs de résultat |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmenter la qualité écologique du territoire. ▪ Développer, défragmenter, valoriser la biodiversité. ▪ Augmenter les couloirs écologiques dans l'esprit « Trame Verte ». ▪ Renforcer le lien entre les habitants et leur environnement. ▪ Offrir un cadre de vie de qualité. ▪ Sensibiliser la population à la protection du patrimoine naturel. ▪ Créer de nouvelles activités liées à la découverte du patrimoine naturel. ▪ Renforcer le sentiment d'appartenance. ▪ Renforcer l'image de la commune et son attractivité. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'augmentation de l'occupation du territoire par le réseau écologique. ▪ Le nombre de sites et lieux aménagés en faveur de la biodiversité. ▪ Le nombre d'habitants qui participent aux projets. ▪ Le nombre d'actions mises en place. |

² Le Schéma de Développement Communal propose des recommandations encadrant les autorisations administratives situées dans la structure écologique principale. Quant aux paysages ruraux de qualité, ils font partie intégrante de l'identité de la commune. Maillage écologique et paysages ruraux sont par ailleurs deux éléments majeurs de l'enjeu transversal de la ruralité qu'il convient de préserver et de valoriser. Au-delà de la sensibilisation et des petites actions qui y sont associées et menées à titre d'exemples (1er objectif), cet objectif vise à réaliser des aménagements de sites destinés à renforcer la biodiversité ou la qualité des paysages, ou le plus généralement les deux. Il vise également à mettre en place des mesures de gestion adéquates qui permettent d'inscrire ces actions dans la durée. Le Schéma de Développement Communal se fixe comme objectif la protection des éléments constitutifs du réseau écologique. A moyen terme, l'objectif est de renforcer ce réseau et de permettre qu'il occupe 20% du territoire communal. Le schéma met également l'accent sur la nécessité de préserver mais aussi restaurer les connexions écologiques notamment à travers la mise en place de couloirs permettant de relier les sites de grand intérêt écologique. Ces axes de liaisons ont pour but de permettre les migrations et les échanges entre les populations de ces divers milieux. – Extrait du Schéma de Développement Communal de Villers-le-Bouillet.

Les principaux projets associés à cet objectif

- Lot 0 : Mise en valeur des boucles découverte "Paysage, nature et patrimoine".
- Lot 0 : Adhésion au Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne.
- 1.1 : Aménagement du site de la sablière en parc public et zone de découverte et de mise en valeur de la nature.
- 1.4 : Aménagement du parc Grandgagnage de Vaux-et-Borset en lieu de convivialité.
- 1.6 : Mise en valeur de l'arboretum et du cimetière de Villers-le-Bouillet.
- 2.2 : Valorisation des zones centrales par la plantation de haies et la création de couloirs écologiques.
- 2.8 : Formation des ouvriers communaux à l'entretien durable des espaces publics.
- 3.1 : Soutien matériel aux actions du PCDN.
- 3.2 : Sensibilisation et accompagnement au développement durable des espaces d'activités économiques.

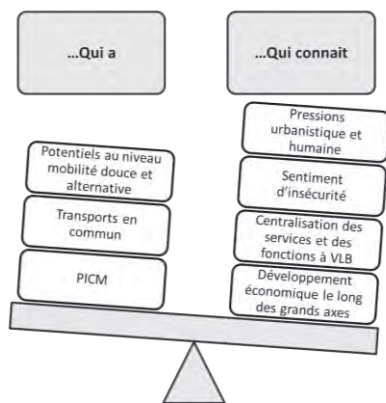
DÉFI 2 : LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE MOBILITÉS DIVERSIFIÉES ET SÉCURISÉES

L'enjeu principal ?

Comment, alors que la tendance est au « tout à la voiture », proposer aux Villersois de se déplacer autrement, en toute sécurité, au sein et au départ de la commune ?

Pourquoi ce défi ?

En 2015, Villers-le-Bouillet, c'est une commune...



Comme le diagnostic partagé l'a présenté, si la commune est facilement accessible, la mobilité alternative, partagée et douce doit encore y faire son chemin. La présence de l'autoroute E42 et d'axes régionaux qui traversent l'entité, des bus aux fréquences « scolaires » qui ne couvrent pas correctement tous les villages, l'absence d'une offre sécurisée pour les déplacements doux, un taxi-social saturé, les commerces qui désertent les centres au profit d'une localisation le long des grands axes, la localisation des services (Villers centre ou dans des villages difficilement accessibles en bus)... font que la voiture reste le principal mode de déplacement sur le territoire communal et qu'un certain nombre de Villersois rencontrent des difficultés pour se déplacer.

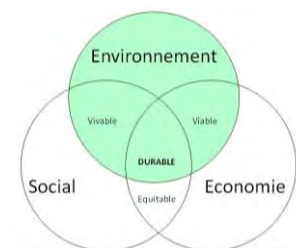
Le PICM, réalisé en 2013, permet à la Commune de Villers-le-Bouillet d'avoir une vision globale des problématiques liées à la mobilité sur son territoire et en lien avec les territoires voisins. Ces problématiques ont aussi été abordées par le Schéma de Développement Communal.³ Vu le sentiment général d'insécurité routière mis en avant par la population, les nombreux problèmes identifiés notamment en matière de mobilité, de sécurité des traversées de localités, de sécurité et de cohabitation des différents usagers, la CLDR souhaite que le PCDR soit vu comme un outil complémentaire aux deux outils stratégiques déjà en place et que les recommandations de ceux-ci relatives aux problématiques soulevées soient des axes prioritaires de travail. La CLDR souhaite que les traversées de villages et plus particulièrement celle du centre de Villers soient réfléchies afin de valoriser les localités, de soutenir les activités présentes et donner davantage de places aux modes doux. La CLDR entend également dans le cadre de cet objectif insister sur la nécessité d'apporter des réponses spécifiques à la problématique liée à la traversée de la N684. Diminuer l'isolement du village de Fize-Fontaine et la dangerosité de la traversée de cet axe régional sont des buts à atteindre.

De plus, elle propose que les alternatives à la voiture soient encouragées et valorisées auprès des habitants.

³ « Le Schéma de Développement Communal insiste sur l'augmentation des fréquences des bus circulant sur le territoire de la commune et sur la nécessité d'assurer des liaisons intra communales. Le schéma propose également d'adapter les itinéraires de la ligne 127a (Huy-Hannut-Landen) et la ligne 45 (Huy-Waremme). Ensemble de propositions qui devrait pouvoir être relayée par le plan intercommunal de mobilité. Le Schéma de Développement Communal met également l'accent sur des modes de déplacements alternatifs à la voiture (transport en commun et modes doux). Outre des aménagements spécifiques aux modes doux, la volonté est de tenir compte de la richesse du réseau de voiries actuelles et plus particulièrement des sentiers et chemins. La sécurisation des lieux les plus fréquentés (centre des villages, écoles, services publics, etc.) notamment à travers des aménagements de voiries ou la réalisation de trottoirs est aussi un point essentiel dans la mise en place d'une politique de mobilité. » Schéma de Développement Communal – p 16

Une composante d'une stratégie durable

Ce défi concerne principalement le pilier « environnement » : diminution de « l'autosolisme » au profit des déplacements partagés, des transports en commun, des modes doux, diminution des émissions, amélioration du cadre de vie... Des incidences indirectes sur les deux autres piliers seront mesurées à plus long terme : augmentation du pouvoir d'achat des ménages suite à la diminution des frais liés à la voiture, développement des liens sociaux lors des déplacements doux, effets sur la santé...



Les objectifs de développement

Trois objectifs spécifiques ont été définis dans le cadre de ce défi :

- Obj 4: Faciliter les déplacements doux inter-villages, vers les services et les commerces.
- Obj 5 : Sécuriser les entrées de villages et les traversées.
- Obj 6: Encourager les habitants et les travailleurs à utiliser des modes de mobilité durable et à diminuer l'autosolisme.

OBJECTIF 4 : FACILITER LES DÉPLACEMENTS DOUX INTER-VILLAGES, VERS LES SERVICES ET LES COMMERCES.

Le Plan Intercommunal de Mobilité prévoit que le développement de la pratique du vélo permet de proposer des alternatives à la voiture et d'offrir la possibilité pour tout un chacun de se déplacer à tout moment. Cet objectif vise donc à favoriser le vélo et la marche à pied comme moyen de locomotion au quotidien. Pour soutenir les déplacements doux, il convient de proposer des équipements spécifiques, sécurisés, efficaces. Ceux-ci font actuellement défaut sur le territoire communal. Le PCDR va donc permettre, en collaboration avec les communes voisines dans le cadre du projet mobilité du GAL, d'organiser les préconisations du PICM et du Schéma de Développement Communal en la matière, à savoir, la mise en place d'un réseau doux pour les déplacements fonctionnels (réseau sécurisé, adapté, balisé, entretenu) proposant du stationnement vélo ; des espaces où les piétons sont « invités » et non plus simplement « tolérés ».

| Les effets multiplicateurs | Indicateurs de résultat |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer un « réflexe » mobilité douce. ▪ Améliorer le cadre de vie des habitants. ▪ Lutter contre le sentiment d'insécurité routière. ▪ Diminuer le taux de motorisation. ▪ Réduire l'émission de polluants et de gaz à effet de serre. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le nombre (kms) de tronçons doux aménagés. ▪ Le nombre de stationnements vélos mis en place sur la commune. ▪ Le nombre (kms) de trottoirs et cheminements aménagés pour les piétons. ▪ Le nombre de Villersois qui se déplacent à vélo et à pied. |

Les principaux projets associés à cet objectif

- 1.3 : Création d'un réseau de déplacements doux – Phase 1 : Étude et définition.
- 2.14 : Aménagement d'une zone de covoiturage et d'un franchissement de la N684.
- 3.13 : Création d'un réseau de déplacements doux. Phase 2 : mise en place des tronçons piétons.
- 3.14 : Création d'un réseau de déplacements doux. Phase 2 : mise en place des tronçons vélos.
- 1.4 : Aménagement du parc Grandgagnage de Vaux-et-Borset en lieu de convivialité.
- 1.5 : Aménagement du cœur de village de Fize-fontaine.

- 2.1 : Valorisation du cœur de village de Vieux-Waleffe.
- 2.3 : Aménagement de la traversée de Villers-le-Bouillet.
- 2.4 : Traversée et mise en valeur du centre ancien de Villers-le-Bouillet.
- 2.12 : Aménagement de la traversée de la zone d'activités économiques.
- 3.3 : Création d'un cœur de village dans Villers-le-Bouillet.

OBJECTIF 5 : SÉCURISER LES ENTRÉES DE VILLAGES ET LES TRAVERSÉES.

En matière de sécurité, les habitants et la CLDR ont, à plusieurs reprises, fait part d'un sentiment d'insécurité lors de la traversée de grands axes routiers (les N65 et N684 plus spécifiquement) et dans les traversées des villages. Ce point a été corroboré par le PICM qui a diagnostiqué toute une série de « points noirs » sur le territoire. Pour la CLDR, le soutien aux alternatives à la voiture individuelle passera par l'aménagement et la sécurisation des entrées et des traversées des villages. Ici encore, le PCDR sera un outil complémentaire au PICM, en reprenant certaines des fiches établies par celui-ci et en mettant en œuvre les propositions émises.

| Les effets multiplicateurs | Indicateurs de résultat |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer un « réflexe » mobilité douce. ▪ Améliorer le cadre de vie des habitants. ▪ Lutter contre le sentiment d'insécurité routière. ▪ Diminuer le taux de motorisation. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ La diminution du nombre d'accidents dans les traversées des routes régionales. ▪ La réduction de la vitesse dans les traversées d'agglomération. ▪ La diminution du sentiment d'insécurité des habitants. |

Les principaux projets associés à cet objectif

- 1.4 : Aménagement du parc Grandgagnage de Vaux-et-Borset en lieu de convivialité
- 1.5 : Aménagement du cœur de village de Fize-fontaine
- 2.1 : Valorisation du cœur de village de Vieux-Waleffe
- 2.3 : Aménagement de la traversée de Villers-le-Bouillet
- 2.4 : Traversée et mise en valeur du centre ancien de Villers-le-Bouillet
- 2.12 : Aménagement de la traversée de la zone d'activités économiques
- 2.14 : Aménagement d'une zone de covoiturage et d'un franchissement de la N684

OBJECTIF 6 : ENCOURAGER LES HABITANTS ET LES TRAVAILLEURS À UTILISER DES MODES DE MOBILITÉ DURABLE ET À DIMINUER L'AUTOSOLISME.

La diminution de la circulation automobile est également un élément important dans la réussite d'une politique de développement rural durable. Pour ce faire, les habitants proposent d'encourager le développement et la promotion d'initiatives collectives et publiques en matière de mobilité alternative. A nouveau, la mise en place de projets permettant d'atteindre cet objectif sera organisée sur base des conclusions du PICM au niveau des transports en commun, du covoiturage...

Les effets multiplicateurs

- Contribuer au maintien d'une offre de transports en commun de qualité.
- Diminuer le nombre de véhicules en circulation.
- Améliorer l'efficacité énergétique des déplacements et réduire l'émission de polluants et de gaz à effet de serre.
- Agir comme vecteur de cohésion sociale.

Indicateurs de résultat

- La diminution du nombre d'accidents dans les traversées des routes régionales.
- La réduction de la vitesse dans les traversées d'agglomération.
- L'évolution du sentiment d'insécurité des habitants.

Les principaux projets associés à cet objectif

- Lot 0 : Mise en place des conditions de succès pour le covoiturage entre Villersois.
- 2.9 : Optimisation des arrêts TEC.
- 2.14 : Aménagement d'une zone de covoiturage et d'un franchissement de la N684.
- 3.12 : Etude et développement de l'offre taxi-villersois.

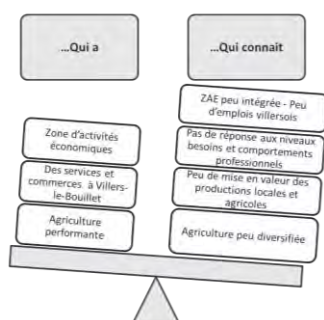
DÉFI 3 : LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE LOCALE ET RAISONNÉE

L'enjeu principal ?

Comment, tout en veillant au caractère rural et aux spécificités locales, encourager la création d'activités économiques et d'emplois qui profitent directement au territoire et à ses habitants ?

Pourquoi ce défi ?

En 2015, Villers-le-Bouillet, c'est une commune...



Les constats posés au niveau économique sont au vert : une zone d'activités économiques et une agriculture performante, un taux d'emploi intérieur largement supérieur à celui des communes voisines, une économie qui repose essentiellement sur le secteur privé, un revenu moyen en croissance, ...

Pour les Villersois, si ces éléments sont des indicateurs essentiels, ils constatent toutefois que cette économie ne bénéficie pas directement aux habitants de la commune.

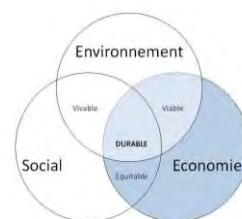
Par ce défi, ils souhaitent que le territoire communal et les acteurs « emplois et économie » se voient doter de moyens plus importants afin de soutenir le développement d'une économie durable et donc mieux intégrée dans le territoire, valorisant de manière respectueuse ses ressources, proposant des emplois aux Villersois...

De manière générale, le défi est de miser sur un développement endogène basé sur le tissu économique local tout en renforçant les partenariats transcommunaux déjà existants ou à venir (par exemple dans le cadre du GAL et de ses priorités « maintenir et développer une économie locale et créative » et « encourager une agriculture durable et pérenne »).

Une composante d'une stratégie durable

Le défi s'inscrit pleinement dans le pilier économique du développement durable par son ambition à soutenir l'économie villersoise et l'emploi local.

Des répercussions seront bien entendu enregistrées au niveau des piliers « social » et « environnement » : augmentation du niveau de vie, développement des liens directs entre habitants, entrepreneurs et commerçants locaux, développement des circuits courts ...



Les objectifs de développement

Quatre objectifs spécifiques ont été définis dans le cadre de ce défi :

- Obj 7 : Encourager, accompagner et aider les villersois à développer leurs activités dans la commune.
- Obj 8 : Soutenir le développement durable de l'agriculture et la création de circuits courts.
- Obj 9 : Innover l'offre de services et d'accueil des travailleurs, TPE et PME.
- Obj 10 : Encourager la création et le maintien d'emplois villersois.

OBJECTIF 7 : ENCOURAGER, ACCOMPAGNER ET AIDER LES VILLERSOIS À DÉVELOPPER LEURS ACTIVITÉS DANS LA COMMUNE.

La commune compte 555 établissements pour 2350 postes de salariés et 616 indépendants ; mais l'emploi reste fortement exogène au territoire. Et même si l'Agence de Développement Local de Villers-le-Bouillet est reconnue comme dynamique, la CLDR souhaite que l'on puisse aider encore davantage les Villersois à développer leur propre activité sur le territoire communal. Pour ce faire, il est nécessaire de donner une meilleure visibilité à l'offre d'aide présente sur le territoire communal en améliorant la communication vers les habitants et en dotant les services déjà en place de moyens complémentaires. Cet objectif vise donc à proposer aux habitants des services plus efficaces, clairement identifiés, disposant d'outils performants et innovants et ce, afin de les accompagner dans leurs projets et démarches de création d'activités.

| Les effets multiplicateurs | Indicateurs de résultat |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Doter les services communaux « économie » d'outils supplémentaires. ▪ Assurer une meilleure visibilité aux actions mises en place. ▪ Créer et soutenir l'économie locale. ▪ Créer des activités nouvelles. ▪ Encourager la création d'activités. ▪ Renforcer l'image de la commune et son attractivité. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'augmentation du nombre de Villersois qui travaillent dans la commune. ▪ Le nombre d'emplois indépendants créés par des Villersois. ▪ Le nombre de nouvelles activités économiques créées sur le territoire. ▪ Le nombre de demandes d'accompagnement formulées par des Villersois auprès de l'ADL. |

Les principaux projets associés à cet objectif

- Lot 0 : Développement et coordination des outils communaux de communication.
- 1.8 : Création d'un pôle économique « Villers@Work ».
- 2.13 : Création d'un pôle commerces/services/logements sur le site de l'ancienne administration communale.

OBJECTIF 8 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGRICULTURE ET LA CRÉATION DE CIRCUITS COURTS.

Avec une surface agricole qui occupe 85% du territoire, il est indéniable que l'agriculture est un acteur économique majeur du territoire villerois. Les habitants constatent toutefois que celle-ci reste une agriculture de type « intensive » de plus en plus gérée par des entreprises agricoles. Ils ont alors le sentiment que leur secteur agricole ne respecte pas l'environnement et ses ressources naturelles et que trop peu de projets de diversification durable voient le jour.

La CLDR propose, par cet objectif, d'encourager durablement la diversification de l'agriculture. L'accès aux terres pour des productions « raisonnées » et durables ainsi que la valorisation des circuits courts sont les axes de travail privilégiés par la CLDR. Cette réflexion, qui s'inscrit dans les conclusions du Schéma de Développement Communal⁴, pourra être mise en œuvre en partenariat avec le GAL « Jesuihesbignon.be », mais également en s'appuyant sur les dynamiques « circuits courts » déjà existantes.

⁴ « L'agriculture n'est pas une valeur d'ajustement de l'extension des villages et l'organisation de la structure spatiale à l'échelle communale doit garantir la pérennité de ces activités. Le Schéma de Développement Communal vise donc à assurer le maintien de la zone agricole, espace vital de l'agriculture dans la diversité de ses filières : une agriculture tournée vers l'extérieur en circuits longs mais aussi celle orientée vers les marchés locaux, la vente directe établissant une relation plus étroite avec les consommateurs. » - Schéma de Développement Communal de Villers-le-Bouillet – p15

| Les effets multiplicateurs | Indicateurs de résultat |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer l'économie locale. ▪ Créer et maintenir de l'emploi local. ▪ Soutenir les jeunes agriculteurs. ▪ Diversifier les revenus de l'agriculture locale. ▪ Amélioration de la connaissance des réalités du monde agricole. ▪ Contribuer au maintien des paysages, de la spécificité du territoire rural. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'emplois indépendants créés dans le secteur agricole. ▪ Le nombre de produits locaux commercialisés. ▪ Le taux de fréquentation des points de vente « circuits courts » par les habitants. |

Les principaux projets associés à cet objectif

- 2.10 : Installation d'une activité de maraîchage.
- 3.5 : Mise en place d'une commission agri-rurale.
- 3.11 : Construction d'un atelier rural.
- 1.8 : Création d'un pôle économique « Villers@Work ».
- 2.13 : Création d'un pôle commerces/services/logements sur le site de l'ancienne administration communale.

OBJECTIF 9 : INNOVER L'OFFRE DE SERVICES ET D'ACCUEIL DES TRAVAILLEURS, TPE ET PME

Pour pouvoir faciliter l'implantation de nouvelles activités (dont celles portées par des Villersois- Cf. objectif 7), il convient de doter le territoire d'espaces et d'infrastructures d'accueil adaptés et complémentaires à ce qui existe déjà sur le territoire, à savoir principalement la Zone d'activités économique, ses parcelles et halls-relais. Cet objectif vise à créer et mettre en place des petites infrastructures économiques telles qu'ateliers ruraux, espaces de coworking... Le développement de l'économie locale nécessite de dédier certains espaces à cette fonction d'accueil. Le Schéma de Développement Communal en a précisé les lignes de conduite et notamment au niveau des activités dans les villages ⁵. Cet objectif s'inscrit donc dans les recommandations de celui-ci.

| Les effets multiplicateurs | Indicateurs de résultat |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer l'économie locale. ▪ Créer et maintenir de l'emploi local. ▪ Inciter l'envie d'entreprendre. ▪ Maintenir les entreprises sur la commune. ▪ Assurer les possibilités de développement des entreprises ▪ Enrayer la tendance de « village-dortoir ». | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les surfaces mises à la disposition des activités économiques. ▪ Le nombre de nouvelles entreprises et activités indépendantes. ▪ Le nombre de nouveaux postes de travail créés. |

⁵ « Les villages accueilleront des activités et services de taille modérée, compatibles avec l'habitat. Leur présence dans le noyau bâti assure une mixité de fonctions qui diminuent le risque d'apparition de « villages dortoirs ». Dans les centres de villages, l'implantation de commerces et services « de fréquentation courante » sera favorisée. La notion de « fréquentation courante » permet de distinguer les commerces et services qui occasionnent les déplacements les plus fréquents. Leur présence dans les centres des villages renforce également l'animation de ceux-ci. C'est dans le centre de Villers-le-Bouillet que cet objectif sera particulièrement poursuivi » Schéma de Développement Communal – p13

Les principaux projets associés à cet objectif

- 3.11 : Construction d'un atelier rural.
- 1.8 : Création d'un pôle économique « Villers@Work ».
- 2.13 : Création d'un pôle commerces/services/logements sur le site de l'ancienne administration communale.
- 3.7 : Préservation des fermes et maisons de caractère.
- 3.8 : Réaffectation et aménagement du home Grandgagnage de Vaux-et-Borset.
- 3.2 : Sensibilisation et accompagnement au développement durable des espaces d'activités économiques
- Lot 0 : Etude urbanistique du centre de Villers-le-Bouillet.
- Lot 0 : Développement et coordination des outils communaux de communication.

OBJECTIF 10 : ENCOURAGER LA CRÉATION ET LE MAINTIEN D'EMPLOIS VILLERSOIS

La commune compte sur son territoire des acteurs très actifs (CPAS, ADL, ALEM, IFAPME) qui accompagnent les personnes en recherche d'emploi et les entreprises qui proposent de l'emploi.

Et même si le taux de chômage de Villers-le-Bouillet est moins important que la moyenne wallonne, la CLDR souhaite que l'on puisse aider davantage les Villersois dans leur recherche et ou création d'emploi. Pour ce faire, il est nécessaire de donner une meilleure visibilité à l'offre d'aide présente sur le territoire communal, mais également d'innover en proposant de nouveaux services. Le développement d'un pôle emploi qui permettrait le renforcement de synergies entre ces acteurs, la mise en place de nouvelles actions en partenariats avec les entreprises locales... sont les pistes proposées par la CLDR.

| Les effets multiplicateurs | Indicateurs de résultat |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer et soutenir l'emploi. ▪ Réinsérer les demandeurs d'emplois dans le circuit du travail. ▪ Mettre sur pied de nouveaux créneaux économiques. ▪ Renforcer l'économie locale et solidaire. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation du taux d'emploi local. ▪ Diminution du taux de chômage. ▪ Le nombre de nouveaux postes de travail créés. |

Les principaux projets associés à cet objectif

- 1.8 : Création d'un pôle économique « Villers@Work ».
- 2.6 : Création d'un bâtiment multiservices social
- 2.13 : Création d'un pôle commerces/services/logements sur le site de l'ancienne administration communale.
- Lot 0 : Développement et coordination des outils communaux de communication.

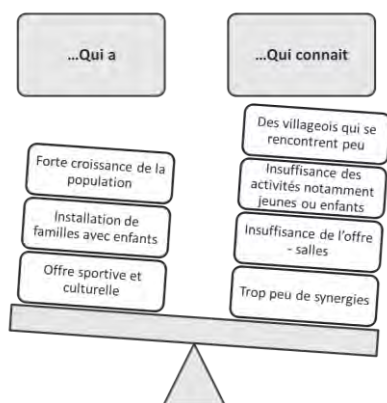
DÉFI 4 : LA CONTRIBUTION DE TOUS À LA CONSTRUCTION DE L'IDENTITÉ VILLERSOISE

L'enjeu principal ?

Comment favoriser le dynamisme associatif, développer la convivialité, raffermir les liens sociaux le tout dans une perspective de construction d'une identité commune villersoise ?

Pourquoi ce défi ?

En 2015, Villers-le-Bouillet, c'est une commune...

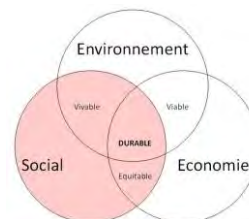


Si la vie associative, culturelle et sportive est bien présente sur le territoire villersois, les habitants constatent que les synergies entre les acteurs locaux sont peu fréquentes, que trop souvent des activités sont organisées sans concertation ou mutualisation, qu'elles sont connues uniquement dans leur village, que les comités s'essouffent et ne se renouvellent pas. Les équipements ne sont plus toujours adaptés, les infrastructures manquent et surtout les liens entre nouveaux habitants et anciens habitants sont souvent difficiles.

Pour les habitants, il est important que les villages ne deviennent pas des villages dortoirs où les gens ne se fréquentent plus, ne se rencontrent plus. Il convient d'intégrer dans la stratégie un défi qui vise à favoriser le dynamisme local, le « vivre ensemble », à développer les échanges et la solidarité, et ce au-delà de tout clivage, à créer une identité « villersoise » et à encourager les habitants à se l'approprier. Les événements, animations, rencontres et réseaux permettent de développer des liens entre les personnes, tandis que l'aménagement d'espaces de rencontre et de convivialité offre un support matériel à ces initiatives.

Une composante d'une stratégie durable

Le défi concerne principalement le pilier social du Développement Durable mais aura également des impacts sur le pilier « économie » par le renforcement de l'attractivité de la commune.



Les objectifs spécifiques

Quatre objectifs spécifiques ont été définis dans le cadre de ce défi :

- Obj 11 : Proposer des infrastructures et des équipements de qualité propices à l'organisation d'animations et d'événements.
- Obj 12: Assurer une offre associative, culturelle et sportive qui s'adresse à chacun des villersois.
- Obj 13 : Encourager la mise en place d'événements fédérateurs.
- Obj 14 : Encourager la dynamique, la coordination et l'amélioration de la communication entre les associations, quartiers et villages.

OBJECTIF 11 : PROPOSER DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS DE QUALITÉ PROPICES À L'ORGANISATION D'ANIMATIONS ET D'ÉVÉNEMENTS.

Comme développé dans le diagnostic partagé, le développement de l'identité villersoise nécessite de pouvoir proposer aux associations, acteurs locaux, comités...des lieux en capacité d'accueillir des activités et événements plus « rassembleurs ». Si chaque village dispose d'une Maison de quartier ou d'espaces publics, ceux-ci sont limités dans leur capacité d'accueil ou ne sont pas suffisamment aménagés pour remplir pleinement leurs rôles.

La création d'une infrastructure de type « salle » de plus grande capacité à l'échelle de l'entité, l'aménagement des places et autres espaces publics afin qu'ils puissent accueillir des activités, en lien (quand cela se justifie) avec la Maison de quartier, l'utilisation d'autres sites villersois...sont donc à envisager.

| Les effets multiplicateurs | Indicateurs de résultat |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dynamiser la vie associative et locale. ▪ Soutenir le développement d'activités socio-culturelles. ▪ Créer un sentiment d'identité et d'appartenance communale. ▪ Préserver la solidarité entre habitants. ▪ Renforcer la cohésion sociale. ▪ Rompre l'isolement et favoriser l'intégration. ▪ Susciter l'engagement des habitants dans les dynamiques locales. ▪ Améliorer l'image de la commune. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le nombre de lieux de convivialité (extérieurs et intérieurs) aménagés. ▪ Le nombre de nouvelles activités mises en place. ▪ Le taux de participation des Villersois aux activités. |

Les principaux projets associés à cet objectif

- 1.2 : Création d'une maison rurale.
- 1.4 : Aménagement du parc Grandgagnage de Vaux-et-Borset en lieu de convivialité.
- 1.5 : Aménagement du cœur de village de Fize-fontaine.
- 1.7 : Réhabilitation du presbytère de Warnant-Dreye en une maison du patrimoine, des logements, etc.
- 2.1 : Valorisation du cœur de village de Vieux-Waleffe.
- 2.15 : Aménagement du cœur de village de Warnant-Dreye.
- 3.3 : Création d'un cœur de village dans Villers-le-Bouillet.
- 3.4 : Utilisation des églises pour l'organisation d'activités culturelles et associatives.

OBJECTIF 12 : ASSURER UNE OFFRE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE QUI S'ADRESSE À CHACUN DES VILLERSOIS.

Chaque année, les Villersois ont un vaste choix d'activités et d'événements. Les enfants peuvent participer aux activités et stages des Petites Bouilles ou de la Cure de Plein Air, les jeunes peuvent passer un « Été solidaire », les seniors participer à l'une des sorties culturelles organisées par le Conseil Consultatif Communal des Aînés ou un Comité des pensionnés, les plus sportifs se rendront à l'une des activités proposées par le Hall des sports ou un club sportif, sans parler des événements et autres activités qui se déroulent dans chacun des villages. Cependant, on constate que les offres sont parfois très limitées pour certaines catégories de personnes (les ados plus particulièrement) ; qu'avec le développement de la population, certaines activités arrivent à saturation ou que des demandes ne peuvent être rencontrées, que les nouveaux projets d'activités ont du mal à intégrer les

infrastructures existantes (ex : Maisons de quartier). Vu l'ambition générale d'inscrire le développement de la commune dans la philosophie du développement durable, il est pertinent qu'un objectif spécifique aborde ce sujet afin de garantir une pérennisation de l'offre et une adéquation avec les grands besoins des publics-cibles.

| Les effets multiplicateurs | Indicateurs de résultat |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dynamiser la vie associative et locale. ▪ Soutenir le développement d'activités socio-culturelles. ▪ Préserver la solidarité entre habitants. ▪ Développer l'esprit citoyen. ▪ Améliorer l'image de la commune. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'augmentation de la capacité « salle » de la commune. ▪ Le nombre de nouvelles activités mises en place. ▪ L'adéquation entre offre et structure de la population. ▪ Le taux de participation des Villersois aux activités. ▪ Le niveau de satisfaction des habitants quant aux activités organisées. |

Les principaux projets associés à cet objectif

- Lot 0 : Elargissement du Comité culturel en un Comité "acteur majeur de la vie associative et villageoise ».
- 1.2 : Création d'une maison rurale.
- 2.5 : Développement d'une offre d'espaces de rencontre pour les jeunes Villersois.
- 2.6 : Développement de nouvelles activités par et pour les jeunes Villersois.
- 2.11 : Maximisation de l'utilisation des maisons de quartier.

OBJECTIF 13 : ENCOURAGER LA MISE EN PLACE D'ÉVÉNEMENTS FÉDÉRATEURS.

Cet objectif vient compléter l'objectif 12. En effet, s'il est important que chaque catégorie de Villersois puisse avoir accès à une offre qualitative d'activités, il faut également que l'ensemble des Villersois puissent se retrouver à des activités « rassembleuses », qui vont les fédérer et qui vont permettre de créer l'identité commune souhaitée. Cet objectif ne pourra être rencontré que dans la mesure où la Commune et ses acteurs associatifs disposent d'équipements et d'infrastructures adaptés à ce type d'événements (notamment en termes de capacité) et que l'organisation « associative » se sera ajustée afin d'être plus villersoise et moins villageoise et interviendra sur des champs socio-culturels plus larges.

| Les effets multiplicateurs | Indicateurs de résultat |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dynamiser la vie associative et locale. ▪ Soutenir le développement d'activités socio-culturelles. ▪ Préserver la solidarité entre habitants. ▪ Intégrer les différentes populations dans la vie locale (jeunes, plus vieux, nouveaux arrivants...) ▪ Développer l'esprit citoyen. ▪ Améliorer l'image de la commune. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le nombre de nouvelles activités « fédératrices » mises en place. ▪ L'adéquation entre offre et structure de la population. ▪ Le taux de participation des Villersois aux activités. ▪ Le niveau de satisfaction des habitants quant aux activités organisées. |

Les principaux projets associés à cet objectif

- Lot 0 : Elargissement du Comité culturel en un Comité "acteur majeur de la vie associative et villageoise ».
- Lot 0 : Création d'un événement festif dans les lieux patrimoniaux de Villers.
- 1.2 : Création d'une maison rurale.
- 2.11 : Maximisation de l'utilisation des maisons de quartier.

OBJECTIF 14 : ENCOURAGER LA DYNAMIQUE, LA COORDINATION ET L'AMÉLIORATION DE LA COMMUNICATION ENTRE LES ASSOCIATIONS, QUARTIERS ET VILLAGES.

La commune de Villers-le-Bouillet dispose actuellement d'un tissu associatif bien développé et bien diversifié. Les habitants regrettent cependant que les synergies et collaborations entre acteurs soient insuffisamment développées.

Or, vu les objectifs précédents, il est essentiel que les acteurs locaux se parlent, se rencontrent et se coordonnent afin de renforcer l'offre d'activités, de créer des événements fédérateurs...

| Les effets multiplicateurs | Indicateurs de résultat |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dynamiser la vie associative et locale. ▪ Soutenir le développement d'activités. ▪ Préserver la solidarité entre habitants. ▪ Intégrer les différentes populations dans la vie locale (jeunes, plus vieux, nouveaux arrivants...) ▪ Développer l'esprit citoyen. ▪ Améliorer l'image de la commune. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Calendrier des activités locales mis à jour. ▪ Nombre de collaborations entre comités villageois. |

Les principaux projets associés à cet objectif

- Lot 0 : Elargissement du Comité culturel en un Comité "acteur majeur de la vie associative et villageoise ».
- Lot 0 : Création d'un événement festif dans les lieux patrimoniaux de Villers.
- 1.2 : Création d'une maison rurale.
- 2.11 : Maximisation de l'utilisation des maisons de quartier.

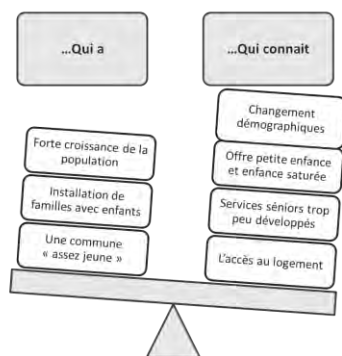
DÉFI 5 : LA POURSUITE DE DYNAMIQUES VOLONTAIRES EN MATIÈRE DE SERVICES AUX CITOYENS

Les enjeux principaux

Comment intégrer et anticiper suffisamment les changements que le territoire connaît afin de proposer constamment des services de qualité aux citoyens ? Comment répondre à des besoins qui évoluent tout au long du parcours de vie ? Comment éviter que des habitants soient contraints de quitter la commune faute de réponses adaptées à leurs besoins ?

Pourquoi ce défi ?

En 2015, Villers-le-Bouillet, c'est une commune...



Le diagnostic partagé a démontré que la commune est « au service » de ses citoyens. Que l'on soit petit enfant ou sénior, on trouve à Villers-le-Bouillet différents services proposés notamment par la commune et ses partenaires tels que le CPAS, l'ALEM... Si la situation actuelle répond globalement bien aux besoins de la population, des manquements se font déjà ressentir : accueil des séniors, accueil de la petite enfance, accueil et activités pour les jeunes, offre de logements qui n'évolue pas assez vu les modifications des structures « ménages » ...

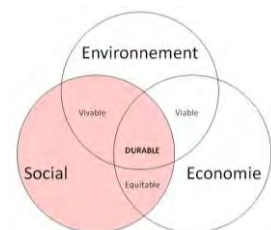
La CLDR a estimé que l'on ne pouvait s'inscrire dans un plan de développement durable sans prendre en considération les tendances enregistrées au niveau de la population (croissance de la population, vieillissement de la population), des changements en matière de comportements sociaux, des modes de communication... La Commune doit donc maintenir sa dynamique en matière de services aux citoyens en les faisant évoluer, en les ajustant, en anticipant les tendances profondes que le territoire rencontre.

Ce défi vise le développement du bien-être de tous les habitants, en favorisant la solidarité, l'accès au logement, l'amélioration de la prise en charge de chacun, des plus jeunes aux aînés... en tenant compte des besoins spécifiques des différents publics.

Une composante d'une stratégie durable

Ce défi vise de manière prioritaire le pilier social du Développement Durable.

Bien entendu, par le développement des services aux citoyens (dont des services qui favorisent le maintien sur le territoire communal), par une meilleure communication des activités et services vers les citoyens..., des répercussions directes, indirectes et induites seront aussi enregistrées au niveau de l'économie locale : consommation des services, activités, commerces, augmentations des revenus communaux...



Les objectifs spécifiques

Trois objectifs spécifiques ont été définis dans le cadre de ce défi :

- Obj 15 : Optimiser le fonctionnement et la communication de l'administration pour garantir le meilleur service aux citoyens.
- Obj 16 : Améliorer l'offre de services adaptée aux différentes tranches d'âges.
- Obj 17 : Favoriser le maintien des villersois sur le territoire communal.

OBJECTIF 15 : OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT ET LA COMMUNICATION DE L'ADMINISTRATION POUR GARANTIR LE MEILLEUR SERVICE AUX CITOYENS

A plusieurs reprises, les habitants ont fait part d'un sentiment assez négatif à propos de la communication de la Commune envers ses citoyens : non ou méconnaissance des services existants, manque d'informations sur les services communaux... Pour la CLDR, il est important de pouvoir améliorer la communication vers les habitants et entre acteurs du territoire afin que l'offre de services soit connue et comprise de tous. L'adaptation des services passera donc aussi par un renouvellement de la communication : nouveaux outils, messages en fonction des publics-cibles, outils adaptés aux publics concernés, ... Complémentairement à la communication, il ne sera pas possible de maintenir une dynamique volontaire et de qualité sans une optimisation du fonctionnement et des moyens de l'administration communale et des différents services proposés. L'offre ne pourra évoluer que dans la mesure où la base de celle-ci est suffisamment solide. Le développement de nouveaux outils et modes de collaboration en matière de communication, l'organisation d'actions en matière de bonne gouvernance, l'innovation de certains services par l'intégration des technologies de communication... sont des propositions émises par la CLDR. La Commune n'a pas attendu la mise en œuvre du PCDR pour réagir. Ainsi, un service « communication » a été créé au sein de l'Administration, des réunions de coordination avec les acteurs locaux ont été menées, le Directeur général a défini avec les services les actions de « bonne gouvernance » à mener dans les prochaines années (celles-ci sont intégrées dans les fiches-projets du PCDR).

| Les effets multiplicateurs | Indicateurs de résultat |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conforter les services à la population. ▪ Améliorer l'accès aux services. ▪ Renforcer l'attractivité de la commune. ▪ Maintenir des services communaux de qualité. ▪ Améliorer l'image des services communaux et de la Commune. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de nouveaux services proposés par l'Administration communale. ▪ La mise en place d'un Plan Stratégique Transversal Communal (PST). ▪ Le taux de satisfaction des employés communaux. |

Les principaux projets associés à cet objectif

- Lot 0 : Développement et coordination des outils communaux de communication.
- Actions de bonne gouvernance : Actions pour encourager le maintien de services communaux durables et de qualité.
- 1.9 : Mise en place d'un plan de cohésion sociale.

OBJECTIF 16 : AMÉLIORER L'OFFRE DE SERVICES ADAPTÉE AUX DIFFÉRENTES TRANCHES D'ÂGES.

Si la commune de Villers-le-Bouillet est une commune jeune, elle n'échappe pas à la tendance générale du vieillissement de sa population. Cet objectif vise à intégrer cette tendance et à veiller à garantir le bien-être de tous les Villersois, quel que soit leur âge, en favorisant l'accès aux services, en prenant en charge les besoins des différentes catégories d'âge... Celui-ci se veut donc être complémentaire à l'objectif 15, en proposant l'amélioration et le développement de services répondant aux besoins spécifiques des différents publics.

Les services tels que l'accueil de la petite enfance, les activités pour les enfants, les jeunes, les adultes et les seniors, les services d'accompagnement à l'emploi, l'accueil des familles monoparentales, des personnes âgées, leur maintien à domicile par des services d'aide adaptés... sont donc concernés par cet objectif.

| Les effets multiplicateurs | Indicateurs de résultat |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer l'épanouissement et le bien-être de la population. ▪ Favoriser la solidarité au sein de la commune. ▪ Renforcer la mixité sociale et générationnelle. ▪ Soutenir la place de chacun dans la société Villersois. ▪ Conforter les services à la population. ▪ Renforcer l'attractivité de la commune. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de places d'accueil de la petite enfance créées. ▪ Taux de couverture des services ; accueil de la petite enfance, enseignement, accueil des aînés. ▪ Nombre d'activités spécifiques pour des catégories d'âges créées. |

Les principaux projets associés à cet objectif

- 2.5 : Développement d'une offre d'espaces de rencontre pour les jeunes Villersois.
- 2.6 : Développement de nouvelles activités par et pour les jeunes Villersois.
- 2.7 : Développement qualitatif et quantitatif de l'accueil de la petite enfance.
- 3.6 : Création d'un bâtiment multiservices social.
- 3.8 : Réaffectation et aménagement du home Grandgagnage de Vaux-et-Borset.
- 3.9 : Création de petits logements (tremplins, intergénérationnels...).

OBJECTIF 17 : FAVORISER LE MAINTIEN DES VILLERSOIS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL.

Le diagnostic a mis en évidence des changements dans la structure de la population : augmentation des personnes vivant seules, des familles monoparentales, tendance au vieillissement, diminution des tranches d'âge « 30-39 ans ». Parallèlement à ceux-ci, d'autres constats ont été posés : accès à la propriété de plus en plus difficile pour les jeunes vu les prix, un parc de logements qui évolue mais trop lentement, un pourcentage de Villersois qui travaillent dans la commune assez faible vu le volume de postes proposés, une offre d'accueil et de services pour les seniors trop limitée...

Pour la CLDR ces derniers points risquent à terme de contribuer à leur départ vers d'autres communes où ils trouveront des réponses adaptées à leurs besoins et demandes.

Dans le cadre de ce défi de « poursuite de dynamiques volontaires en matière de services aux citoyens », il était donc important d'intégrer un objectif qui concerne la mise en place d'actions destinées à maintenir au maximum les Villersois (quel que soit leur âge ou leur statut social) dans leur commune. Ainsi, cet objectif permettra d'aborder les politiques en matière de logements (en intégrant les objectifs et recommandations du Schéma de Développement Communal⁶), d'aides à l'emploi, en matière sociales...

| Les effets multiplicateurs | Indicateurs de résultat |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir la population locale. ▪ Faciliter l'accès au logement pour tous. ▪ Dynamiser l'évolution démographique. ▪ Renforcer les services offerts à la population. ▪ Renforcer la convivialité et l'animation dans les villages. ▪ Renforcer la mixité sociale et générationnelle. ▪ Soutenir la place de chacun dans la société villersoise. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de logements adaptés à un public-cible créés. ▪ Augmentation de la population « 30-39 ans ». ▪ Augmentation du nombre de Villersois qui travaillent dans la commune. ▪ Augmentation des naissances. |

Les principaux projets associés à cet objectif

- Lot 0 : Etude urbanistique du centre de Villers-le-Bouillet.
- 1.7 : Réhabilitation du presbytère de Warnant-Dreye en une maison du patrimoine, des logements, etc.
- 1.8 : Création d'un pôle économique « Villers@Work ».
- 2.7 : Développement qualitatif et quantitatif de l'accueil de la petite enfance.
- 2.13 : Création d'un pôle commerces/services/logements sur le site de l'ancienne administration communale.
- 3.7 : Préservation des fermes et maisons de caractère.
- 3.8 : Réaffectation et aménagement du home Grandgagnage de Vaux-et-Borset.
- 3.9 : Création de petits logements (tremplins, intergénérationnels...).

⁶ « Le profil migratoire de Villers-le-Bouillet est celui d'une commune périurbaine avec une attraction marquée pour la tranche d'âge des 30 à 45 ans, le départ d'une population jeune et une représentation des plus de 50 ans en augmentation. Un des objectifs poursuivis est de renouveler l'offre résidentielle en veillant à pouvoir proposer un large choix de type de logements, et, en corollaire, une large gamme de prix, ceci pour encourager l'établissement d'habitants de diverses origines, tranches d'âge et catégories de revenus » - Schéma de Développement Communal – p14

OBJECTIF TRANSVERSAL

Comme précisé en page 4 de la présente partie, afin de répondre à l'ambition « inscrire activement le développement de Villers-le-Bouillet dans la philosophie du développement durable », la CLDR a proposé un objectif transversal : « **Intégrer les aspects durables de l'utilisation et de la production d'énergie** ».

Le développement durable et le développement de l'utilisation des énergies renouvelables est un défi que la Commune relève depuis maintenant de nombreuses années.

La CLDR entend que les efforts entrepris en la matière soient poursuivis et intégrés dans la mise en œuvre des projets du PCDR et des autres projets de développement du territoire communal.

Ainsi, la Commune, principal porteur des projets, veillera, notamment, à privilégier les énergies durables dans tous les projets d'équipements et d'infrastructures.

| Les effets multiplicateurs | Indicateurs de résultat |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la qualité environnementale de la commune ▪ Réduire les couts énergétiques et les émissions de CO2 ▪ Sensibiliser la population au développement durable ▪ Améliorer le cadre de vie des habitants. ▪ Créer des emplois orientés « développement durable ». | <ul style="list-style-type: none"> ▪ La diminution de la consommation énergétique dans les bâtiments rénovés dans le cadre du PCDR. ▪ La production d'énergie par les nouveaux bâtiments publics construits dans la cadre du PCDR et tout autre plan stratégique communale. ▪ Le nombre de projets du PCDR mis en place avec des financements « énergies ». |

Les principaux projets associés à cet objectif

- L'ensemble des projets relatifs aux espaces et bâtiments publics.

ETUDE URBANISTIQUE DU CENTRE DE VILLERS-LE-BOUILLET

Comme précisé dans l'introduction de la présente partie, dans le cadre de la démarche participative citoyenne et de la définition de la stratégie de développement du PCDR, le besoin de renforcer la position de Villers-le-Bouillet en tant que village stratégique a été mis en évidence.

Ainsi, les habitants et la CLDR ont proposé pour le centre de Villers de nombreux projets et actions :

- Création d'une maison rurale ;
- Création d'espaces villageois : places et cœur de village,
- Création d'activités et de logements sur le site de l'ancienne administration communale ;
- Développement des activités « économiques » de l'ALEM et de l'ADL et implantation des activités dans des espaces plus adaptés ;
- Création d'espaces pour les jeunes ;
- Développement de l'offre d'accueil de la petite enfance ;
- Création d'un atelier rural ;
- Développement de l'offre de logements,
- Intégration des aspects liés à la mobilité, etc.

A ce stade du PCDR, il était, pour la Commune, primordial que les projets soient définis, et ensuite mis en œuvre, de manière cohérente et en suivant une vision globale de développement du centre de Villers. La Commune a donc souhaité réaliser une étude des fonctions existantes afin de vérifier si leur positionnement actuel est opportun ou non, de proposer une organisation des fonctions actuelles et futures et ainsi de disposer d'une ligne directrice qui permettra de renforcer et de développer le potentiel de centralité de Villers-le-Bouillet.

Un comité de pilotage (CP) a été mis en place pour suivre la réalisation de cette étude. Il était composé de :

- Mme A. DEVILLERS pour le Collège - bourgmestre ;
- M. J. FORTIN pour le Collège - échevin ;
- M. P. WANET pour le Collège - échevin ;
- M. F. WAUTELET pour le Collège - échevin ;
- Mme S. LJUBICIC pour le Service Cadre de Vie - CATU ;
- Mme C. CHARLIER pour le Service Cadre de Vie - agent relais du PCDR ;
- M. M. VAN DEN BROECK pour la Fondation Rurale de Wallonie – agent de développement en charge de l'accompagnement du PCDR.

Après consultation, l'étude a été confiée à l'équipe Assistance Territoire et Patrimoine de la Fondation Rurale de Wallonie (ATEPA).

Ce travail a été organisé au cours du premier semestre 2017.

Après avoir fait une analyse contextuelle du centre de Villers-le-Bouillet (existant et projets), 7 objectifs spécifiques au centre ont été définis :

O1 - Créer les conditions propices au développement des commerces et services :

- éviter les concurrences entre le village de Villers-le-Bouillet et les autres entités de la commune ;
- regrouper les commerces dans le but de pérenniser l'activité commerciale à Villers-le-Bouillet ;
- regrouper certains services et commerces pour mutualiser le stationnement et les infrastructures techniques ;
- maintenir tant que possible de l'activité dans les autres villages de la commune (ateliers ruraux, écoles...) ;
- profiter des terrains publics à reconverter dans le centre de Villers-le-Bouillet pour y maintenir une mixité fonctionnelle.

O2 - Développer prioritairement les terrains stratégiques (ZACC Croix-Chabot et parcelles adjacentes, terrains entre les écoles - terrain de football compris) :

- avoir une réflexion urbanistique d'ensemble sur ces zones ;
- mettre en œuvre des densités adaptées ;
- faire preuve d'exemplarité lors des futurs développements pour renforcer et valoriser la qualité architecturale et urbanistique de Villers-le-Bouillet ;
- gérer les futurs vis-à-vis entre les habitations existantes et les nouvelles constructions.

O3 - Mettre en œuvre les conditions favorables pour accueillir une grande part des perspectives démographiques communales (2/3) à Villers-le-Bouillet village :

- offrir une diversité de typologies de logement ;
- retrouver différents types et tailles de logement ;
- intégrer les différents profils de population dans l'offre de logements.

O4 - Créer une adéquation entre la structure des voiries et leur utilisation projetée :

- hiérarchiser le réseau viaire et l'aménager en conséquence ;
- maintenir la N65 comme axe principal de mobilité de Villers-le-Bouillet tout en améliorant sa convivialité ;
- adapter la rue Croix-Chabot et la rue Neuve pour anticiper les futurs développements le long de celles-ci ;
- aménager les rues du Centre, de la Plaine et des Marronniers comme de véritables espaces de vie ;
- mettre en place une offre en stationnement suffisante au quotidien et tenir compte des événements ponctuels ;
- favoriser l'accès aux zones enclavées.

O5 - Créer un maillage d'espaces publics pour différents usages et différents usagers :

- créer une synergie entre les fonctions générant de l'activité et les espaces publics ;
- créer des espaces publics à l'échelle de Villers-le-Bouillet.

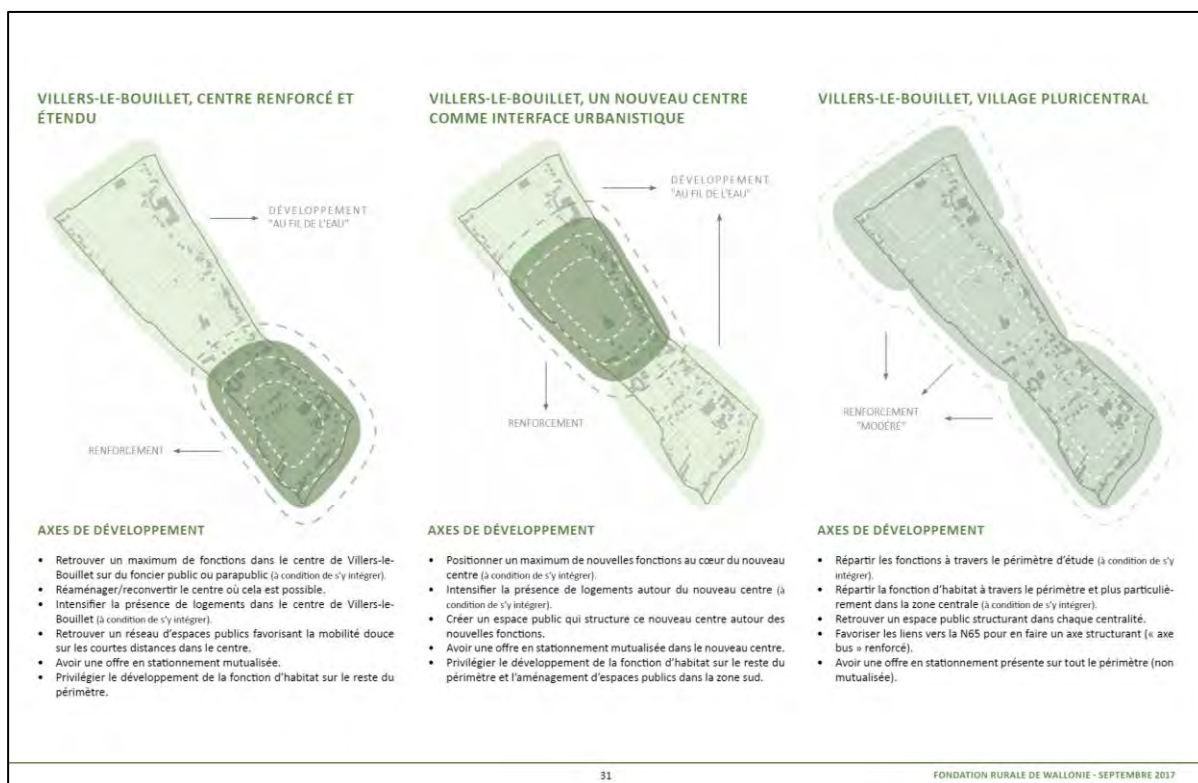
O6 - Maintenir et promouvoir les qualités architecturales et patrimoniales dans les bâtiments existants et futurs :

- trouver un équilibre entre préservation du patrimoine et performances énergétiques ;
- trouver un équilibre entre préservation du patrimoine et rentabilité immobilière ;
- prendre en compte la qualité architecturale comme critère d'évaluation pour les projets futurs.

O7 - Contribuer au renforcement de la trame verte grâce au développement du centre de Villers-le-Bouillet :

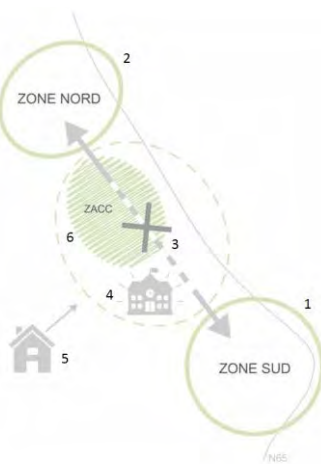
- intégrer dans chaque projet les éléments favorables à la valorisation de la trame verte ;
- utiliser les grandes surfaces constructibles comme levier au développement du maillage écologique ;
- tirer parti de la végétation existante pour le développement de Villers-le-Bouillet ;
- gérer de manière durable l'écoulement des eaux.

Ensuite, différents scénarios de développement du centre ont été proposés. Ceux-ci sont évalués en fonction des réponses qu'ils offrent aux objectifs ainsi que par rapport aux avantages et freins qui les conditionnent. Trois scénarios ont été proposés pour le périmètre d'étude à partir de différents développements urbanistiques du centre de Villers-le-Bouillet. Ils définissent chacun des zones de centralité à amplifier de même qu'une hypothèse de localisation pour les différentes fonctions souhaitées dans le centre du village.



La Commune de Villers-le-Bouillet s'est ensuite positionnée sur une des trois orientations proposées.

Le scénario 2, sous sa variante B, à savoir « Villers-le-Bouillet, un nouveau centre comme interface urbanistique » a été retenu.



Celui-ci découlait de plusieurs constats :

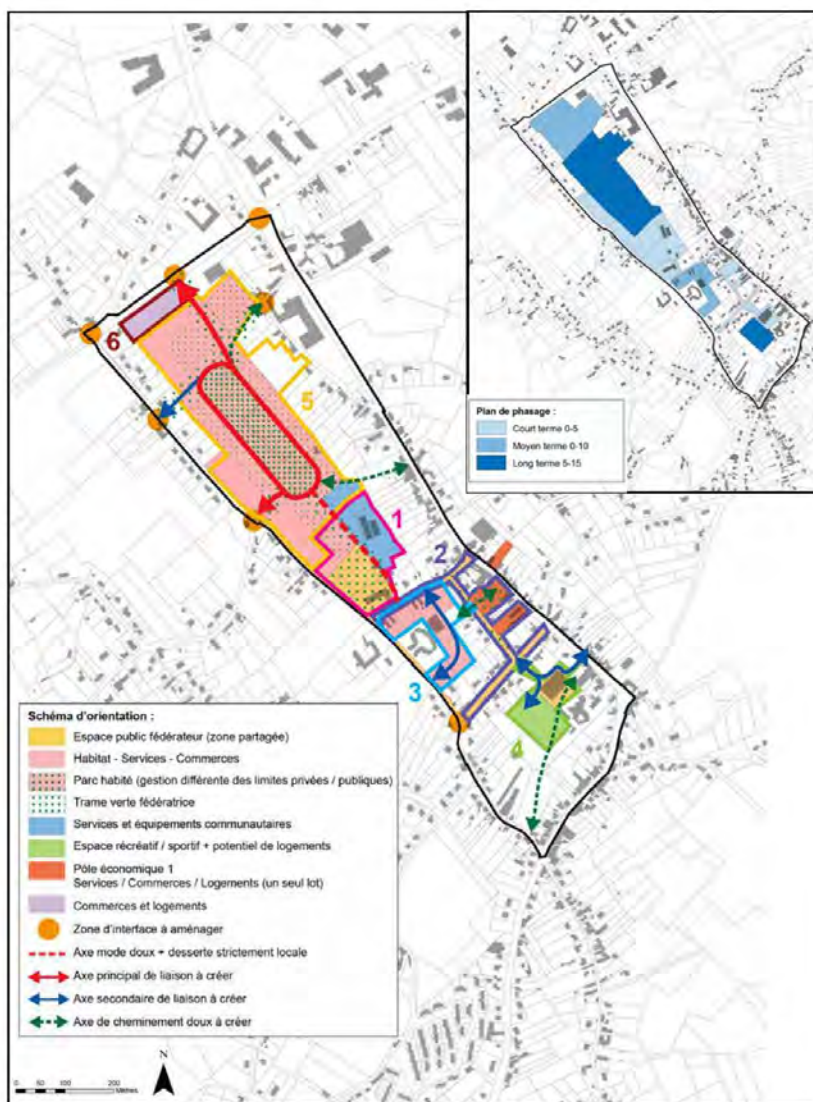
- le centre actuel de Villers-le-Bouillet (la partie sud du périmètre d'étude) est relativement saturé et ne peut accueillir certaines nouvelles fonctions et dispose, par conséquent, de peu d'espaces pour mettre en œuvre du logement neuf ;
- la partie nord du périmètre d'étude s'est fortement transformée depuis une vingtaine d'années avec la réalisation de la zone d'activité économique mais aussi le développement de l'habitat (rue Vinalmont). Cela entraîne de nouvelles demandes d'investisseurs et de futurs projets tels que l'extension de l'Intermarché ;
- ces deux zones (nord et sud), même si elles ne sont distantes que d'un kilomètre environ (10 à 15 minutes à pied), sont peu connectées. Cela peut s'expliquer en partie par l'absence d'une polarité

intermédiaire permettant de structurer cette connexion et de créer un lien plus fort que ne le permet l'aménagement actuel de la rue de Waremme ;

- 4 la présence, dans cette zone centrale, de la nouvelle administration communale qui est plutôt isolée actuellement par rapport aux autres polarités du village ;
- 5 le besoin en logements stratégiquement situés et conçus de manière durable ;
- 6 l'existence de la ZACC Croix-Chabot qui offre le potentiel pour répondre à ce besoin en logements et à la création d'une connexion entre le nord et le sud du village.

Sur cette base de réflexion, le scénario de développement futur de Villers-le-Bouillet passe par la création d'un nouveau centre villageois, se structurant autour de l'administration communale et bénéficiant de la ZACC (et les terrains libres qui la bordent) pour accueillir un nouveau quartier durable multifonctionnel.

Afin de préciser ce scénario, un schéma d'intention a d'abord été élaboré. Il a ensuite été décliné en un schéma d'orientation qui doit guider les futurs choix à opérer dans le village.



Des précisions et recommandations ont été apportées par la suite, liées à certaines zones de développement présentes au sein du périmètre d'étude. Les différents projets proposés par les habitants et la CLDR dans le cadre du PCDR ont ainsi pu être localisés. Ce travail a été présenté en CLDR qui a pu se pencher sur les propositions et valider les recommandations.

L'ensemble de l'étude, dont sont issues les illustrations et éléments repris dans ce chapitre, est reprise en annexe de la partie 4 du PCDR de Villers-le-Bouillet.

Programme Communal de Développement Rural /Agenda 21

Commune de Villers-le-Bouillet

Partie IV : Stratégie de développement

| | |
|---|---|
| Version | Version approuvée 22 février 2018 |
| Maître d'œuvre  | Commune de Villers-le-Bouillet Rue des Marronniers, 16 4530 - Villers-le-Bouillet Téléphone : 085/61 62 99 Email : info@villers-le-bouillet.be https://www.villers-le-bouillet.be/ |
| Auteur de projet  | Traces TPI Rue du Cayaux 17, 5620 Flavion www.tracestpi.com Tél : +32 (0) 82 68 84 31 Rédacteur : Laurence Docquir, Consultante |